

mes armés, suivis de canons; votre assemblée également surveillée & violente par ces mêmes factieux, tout fait voir aux provinces, bourgeois & paysans, qu'il n'y a pas de liberté, ni de la part de l'assemblée qui forme ces décrets, ni de la part du roi qui les sanctionne, & qui n'oseroit plus les modifier, comme il le faisoit étant libre à Versailles. Non seulement, votre liberté est gênée, mais vous violentez vous-mêmes la nôtre dans nos provinces, avec un despotisme que n'ont jamais exercé nos rois ni leurs ministres, dont vous vous plaignez si haut. Que signifie, répondez-nous si vous l'osez, cette permission que vous avez accordée, le 16 Octobre, dans votre assemblée-nationale aux comités de Paris, de mettre le scellé dans les demeures des privilégiés, & dont ils ont fait emploi sur le champ dans le palais même de Versailles, chez le roi, pour visiter les papiers des personnes de sa cour? Que signifie cette attribution que vous aviez accordée la veille, en assemblée-nationale, au châtelet de Paris, d'informer sur les prétendus criminels de leze-nation? ces rapports faits dans votre assemblée du 26 Novembre par votre Bertherot procureur, des différentes affaires qui s'instruisent au châtelet contre les personnes prévenues de ce crime de leze-nation, où l'on trouve jusqu'aux noms des ministres du roi les plus respectables?..... Que signifient enfin ces *électeurs* répandus dans toutes les villes du royaume, chargés de correspondre